Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement

Demande d'agrément

Association ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale

Le dossier de demande d'agrément doit être adressé à l'Administration compétente pour le 31 octobre au plus tard, sous pli recommandé et par courrier électronique.

Dénomination :
Forme juridique:
Siège:
Date de constitution :
Objet principal :
Exposé succinct des activités récurrentes nécessitant des dépenses de fonctionnement et de personnel en rapport avec le secteur d'activité principal, objet de la demande d'agrément :
en rapport avec le secteur d'activité principal, objet de la demande d'agrément :
en rapport avec le secteur d'activité principal, objet de la demande d'agrément :
en rapport avec le secteur d'activité principal, objet de la demande d'agrément :
en rapport avec le secteur d'activité principal, objet de la demande d'agrément :
en rapport avec le secteur d'activité principal, objet de la demande d'agrément :
en rapport avec le secteur d'activité principal, objet de la demande d'agrément : Exposé succinct des activités phares menées ces trois dernières années (ou depuis la constitution de
en rapport avec le secteur d'activité principal, objet de la demande d'agrément : Exposé succinct des activités phares menées ces trois dernières années (ou depuis la constitution de l'association) :
Exposé succinct des activités phares menées ces trois dernières années (ou depuis la constitution de l'association) :

Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement

Conformément à l'ordonnance du 4 septembre 2008 relative au subventionnement des associations et des projets ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale et à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1er octobre 2009 relatif à l'agrément et au subventionnement des associations et projets ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale, il est joint à la présente demande d'agrément :

• la dernière version des statuts publiés au Moniteur Belge ;		
 une liste à jour des membres du Conseil d'administration, telle que déposée au greffe du Tribunal de commerce; 		
a. g		
 le dernier rapport d'activité de l'association ; 		
• les comptes annuels du dernier exercice tels que déposés au greffe du tribunal de commerce ou tels que publiés ;		
• un dossier détaillant le programme d'actions pluriannuel ;		
une présentation du budget prévisionnel pluriannuel, détaillé par postes ;		
 copie de la police d'assurance responsabilité civile souscrite pour l'association et pour ses travailleurs salariés ou bénévoles; 		
 une attestation ONSS établissant que l'association est en règle en matière de cotisations sociales. 		

Je certifie sur l'honneur que les renseignements repris dans ce formulaire et dans les documents joints, sont exacts et conformes et que l'association que je représente possède la capacité financière et opérationnelle de mener à bien le programme présenté.

Fait à,	le
•••••	
(Nom, prénom et qualité du repi	résentant)

Formulaire à renvoyer au :

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement Direction Administrative et Financière - Cellule budget et comptabilité 80 rue du Progrès bte 1 - 1035 Bruxelles aatl.communication@mrbc.irisnet.be